



## PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 février dernier, la députée de Vimont déposait l'extrait d'une pétition signée par 226 personnes demandant de protéger le boisé Saint-Saëns Ouest avec les moyens disponibles, de contribuer financièrement à l'acquisition des lots du boisé et d'imposer un moratoire sur les projets de construction et une réserve foncière pour fins publiques au boisé.

Ce boisé jouerait, selon les signataires, un rôle de corridor écologique d'importance reliant d'autres boisés situés à Laval. Ce boisé constituerait également un point d'arrêt et de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux, en plus d'abriter plusieurs populations de mammifères, d'amphibiens et de reptiles.

Dans la dernière année, des représentants du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ont eu l'occasion de s'entretenir avec la Ville de Laval au sujet de divers territoires présentant un potentiel de conservation. Le boisé Saint-Saëns Ouest n'en faisait pas partie. Il s'agit donc d'un territoire pour lequel le MELCCFP ne dispose pas de données écologiques précises et pour lequel les éléments de contexte favorisant ou constituant une contrainte à la conservation ne sont pas connus tels que le zonage du territoire, la tenure des terres, le type de propriétaire et les intentions de la Ville de Laval.

...2

Ainsi, le MELCCFP estime que les signataires devraient, dans un premier temps, engager des discussions avec la Ville de Laval afin de valider l'intérêt de cette dernière à protéger le boisé.

Au regard d'une possible acquisition du boisé, rappelons que le MELCCFP a signé, le 20 décembre 2023, une entente de 144,1 M\$ avec la Société canadienne de conservation de la nature (SCCN) qui permet à cette dernière et à plusieurs autres organismes de conservation partenaires d'acquérir des terrains à des fins de conservation. Les signataires pourraient ainsi communiquer avec la SCCN pour obtenir plus d'information sur la mise en œuvre de cette entente et les possibilités qui s'offrent à eux.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



Benoit Charette